

La Contribution Tarifaire sur les prestations d'Acheminement (CTA) a été mise en place par la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

La CTA est assise sur une quote-part hors taxes des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution du gaz naturel (dits « ATRT » et « ATRD »). Ces modalités sont précisées par le décret du 14 février 2005 relatif à la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel.

La CTA est répartie en deux parts :

- La CTA Distribution est égale à 20,80% du montant annuel de l'assiette, au prorata de la période facturée.
- La CTA Transport est égale à 4,71% du montant annuel de l'assiette, auquel est d'abord appliqué un coefficient de proportionnalité (83,57% du 01/07/2024 au 30/06/2025 et 83,21% depuis le 01/07/2025). Le résultat est lui aussi appliqué au prorata de la période facturée.

La CTA est soumise à une TVA de :

- 5,5 % jusqu'au 31/07/2025,
- 20 % depuis le 01/08/2025.

Exemple numérique pour une période de facturation de la CTA comprise entre le 21/06/2025 et le 31/07/2025, pour un point de consommation relevant de l'option T2 de l'ATRD

taxes et contributions	assiette	taux	montant en €
cta transport	16,49	4,71 %	0,78
cta distribution	19,81	20,80 %	4,12

Barèmes ATRD de Barr énergies (option T2) publiés par délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie

En vigueur	du 01/07/2024 au 30/06/2025	du 01/07/2025 au 30/06/2026
Abonnement mensuel	14,26 € HTVA/mois	14,83 € HTVA/mois

Assiette de CTA Distribution :

- du 21/06/2025 au 30/06/2025 (0,329 mois) : 14,26 €/mois x 0,329 mois = 4,70 € HTVA
 - du 01/07/2025 au 31/07/2025 (1,019 mois) : 14,83 €/mois x 1,019 mois = 15,11 € HTVA
- Soit assiette de CTA distribution pour la période facturée : 19,81 € HTVA
Soit **CTA Distribution** pour la période facturée : 19,81 € x 20,8% = **4,12 € HTVA**

Assiette de CTA Transport :

- du 21/06/2025 au 30/06/2025 (0,329 mois) : 14,26 €/mois x 0,329 mois x 83,57 % = 3,92 € HTVA
 - du 01/07/2025 au 31/07/2025 (1,019 mois) : 14,83 €/mois x 1,019 mois x 83,21 % = 12,57 € HTVA
- Soit assiette de CTA transport pour la période facturée : 16,49 € HTVA
Soit **CTA Transport** pour la période facturée : 16,49 € x 4,71% = **0,78 € HTVA**

